

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>o</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>o</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1910

## DENIER NOIR INÉDIT

DE

JEAN DE HEINSBERG

ÉVÊQUE DE LIÈGE

(1419-1455)



*Droit.* ✠ MONE · NOVIT · FACTA · LEO · DIE.

Buste de face de saint Lambert mitré et nimbé, revêtu du *superhuméral* et accosté de deux petits perrons posés chacun sur trois degrés.

*Rev.* ✠ IO · DE · HEINS · B · EPS · LEO ·

Écusson écartelé : au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> parti de Looz et de Chini (1), au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> de Heinsberg (2), sur le

(1) Qui est d'azur ou de gueules à deux saumons d'or, accompagné de neuf croisettes du même (les croisettes ne sont pas indiquées par le graveur).

(2) Qui est de gueules au lion couronné d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir.

tout de Heinsberg ou de Juliers (1), sur une croix pattée coupant la légende.

Billon. Poids : 1 gr. 16. Cabinet de l'État belge.

Jean de Heinsberg, dit de Looz, 81<sup>e</sup> évêque de Liège, est le premier des successeurs de l'illustre Notger, qui plaça un millésime sur ses monnaies : *anno domini millesimo CCCCXXXVII* (2). Le fait et la date (1437) sont à retenir.

Il frappa à Liège, à Hasselt, à Saint-Pierre lez-Maestricht, à Curange et, par suite de circonstances que nous ignorons, dans la seigneurie d'Argenteau.

Mais ses monnaies ne sont, en général, que des imitations de celles de son prédécesseur, Jean de Bavière, ou de celles de Jean sans Peur et de Philippe de Saint-Pol, ou encore de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec lequel il eut, comme on sait, maille à partir.

On retrouve en effet parmi elles : l'écu d'or, dit *clinckart*, le *griffon* d'or et d'argent, les *peeter*, également d'or et d'argent, l'*ange* et le *demi-ange* d'or, le *cromstaert*, les *plaques* imitées des *vierlander*, les *deniers noirs*, copiés des *mites* flamandes, etc.

Les seuls nouveaux types, qui paraissent avoir été créés sous son règne, se rencontrent exclusi-

(1) Qui est d'or au lion de sable.

(2) Cette date se lit sur des *plaques*, imitées des *vierlanders* de Philippe le Bon

vement parmi les pièces de billon. Ce sont ceux des deniers noirs, au perron, au buste de saint Lambert ou à la crose en plein champ, auxquels il faudra désormais ajouter celui que je viens de décrire.

A partir de Jean de Heinsberg, on trouve les deniers noirs, généralement désignés sous le nom de *brûlés*. Il y eut des *bons*, c'est-à-dire des grands *brûlés*, comme c'est ici le cas, et des *petits brûlés* (1), qui servirent fréquemment aux imitations frauduleuses des petits seigneurs.

FRÉD. ALVIN.

(1) B<sup>0</sup><sup>n</sup> DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liège*, p. 195.

---